

Décembre 2014



Le petit Frazéen

n° 15

Bulletin

Municipal



Tout change, tout bouge, tout passe...

Nos églises restent !

On ne peut nier l'évidence : nos frontières administratives connaissent de sacrées évolutions !

Après les départements, c'est au tour des régions de passer à la moulinette ! Ouf, la nôtre, la Région Centre, semble inchangée, voilà qui nous permet de dire que nous restons au Centre ! Ceci sans jeu de mots, car là aussi, en politique, les mouvements et évolutions des hommes et des femmes qui font la « une » politique de notre beau pays ne nous laissent aucun répit ! On a parfois du mal à suivre...

Heureusement il y a nos églises !

Année après année, elles sonnent les heures qui passent. Notre cloche, à Frazé, date de 1780 : avant la Révolution de 1789 !

Notre église, notre clocher, notre cloche... si nous nous approprions aussi facilement cet édifice, c'est que symboliquement il porte notre histoire et qu'il nous permet de savoir d'où nous sommes et donc où nous allons.

Nous sommes de Frazé, et notre église s'appelle Notre-Dame de Frazé.

Nous lui devons de la regarder avec respect et admiration : classée Monument Historique, elle sera là bien longtemps après que nous serons partis.

Il nous appartient, aujourd'hui, de la sauver du désastre (ce n'est pas un mot exagéré : il faut voir l'état de sa charpente !).

C'est avec fierté que nous allons entreprendre ces travaux extrêmement importants : 2015 sera l'année du clocher de Frazé !

Quelle belle image : quand les lignes bougent au Département, à la Région, au Pays, notre église reste là, immuable et majestueuse, et c'est vers elle, qui porte nos valeurs et dit si bien « ici vous êtes à Frazé », que notre regard et notre énergie se tournent maintenant !

Je vous souhaite de douces fêtes de fin d'année.

Brigitte Pistre

Les principales décisions du Conseil municipal

Nous vous rappelons que les comptes-rendus sont consultables en intégralité à la mairie et sur le site Internet de Frazé.

➤ L'église bientôt en travaux

Nous en avons déjà beaucoup parlé, car c'est un grand sujet de préoccupation, et cela en raison de l'ampleur des travaux à prévoir. Mais notre église, très belle et classée Monument Historique depuis 1987, mérite toute notre attention, et l'ensemble du Conseil municipal est très motivé par sa restauration.

Cette église romane fut remaniée au XVI^{ème} siècle. Quatre chapelles comportant des pignons furent ajoutées, donnant à l'édifice une ampleur qu'il n'avait pas à l'origine. Une vaste toiture en tuiles de Bourgogne coiffe l'ensemble.

Il nous appartient maintenant de redonner toute sa beauté à cet ensemble, et de soigner les blessures du temps.

Pour bien comprendre, il faut savoir que différentes strates de travaux ou « tranches » vont être réalisées :

- En premier lieu, la tranche 1 concernera toiture, charpente, maçonneries et sculptures des deux premières chapelles et de la façade Ouest, ainsi que le clocher et les vitraux situés dans cette partie de l'église, notamment la rosace de la façade Ouest. Pour cette tranche, l'appel d'offres a été fructueux et nous avons pu retenir 6 entreprises dont vous trouverez ci-dessous les noms.
- Puis nous lançons, presque en même temps, l'appel d'offres spécifique pour la réparation de la cloche et du beffroi, structure en bois qui la porte. Cette cloche, qui date de 1780, est elle aussi classée Monument Historique, depuis 1943, et vous pourrez lire dans l'encadré les inscriptions gravées dans le bronze que nous avons pu y lire et retranscrire lors de la visite d'expertise du campanaire.

L'ensemble étant très endommagé par le temps, les travaux à entreprendre vont être impressionnants, car il va falloir démonter le clocher pour le refaire et en profiter pour extraire la cloche et le beffroi, qui seront restaurés en atelier avant d'être remis en place. Une bonne synchronisation des différents opérateurs et des entreprises mobilisées chacune dans leur spécialité va être nécessaire !

- Ensuite, nous lancerons la deuxième tranche de restauration du bâtiment (partie Est).
- Enfin, nous envisagerons une tranche supplémentaire : la restauration de l'intérieur de l'église, avec peut-être de belles surprises à la clé puisque des sondages seront faits dans les murs. Dans certains édifices on a pu ainsi découvrir de belles peintures ou fresques.

Les entreprises choisies à l'issue de l'analyse des offres pour la première tranche de travaux, lot par lot, sont :

Lot 1 - Echafaudage-Maçonnerie-Assainissement-Pierre de taille	Restauration Patrimoine Lagarde, de Ormes (45)	226 560,77 €
Lot 2 - Couverture	UTB SA, de La Hoguette (14)	160 941,00 €
Lot 3 - Charpente	Perrault, de Saint-Laurent-de-la-Plaine (49)	149 995,18 €
Lot 4 - Sculpture	Bruno Leclère, de Juillé (72)	10 400,00 €
Lot 5 - Menuiserie	SARL Guinard-Aveline, de Saint Aubin des Bois (28)	2 400,00 €
Lot 6 - Vitraux	L'Amande et l'Obsidienne, de Honfleur (14)	7 730,03 €
Total HT		558 026,98 €

A ces sommes viennent s'ajouter les frais et honoraires divers (architecte, assistance à maîtrise d'ouvrage, coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé, ...) pour un total de 104 472,16 € HT.

Les aides que nous avons sollicitées, au plan technique comme au plan financier, doivent permettre de réaliser ce très important chantier dans les meilleures conditions : il y a beaucoup de monde au chevet de notre bel édifice pour nous aider dans cette opération d'envergure ! A commencer bien sûr par l'Architecte des Bâtiments de France, Madame Marie-Laure Petit, la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles – Ministère de la Culture) avec l'expert-campanaire missionné pour la cloche, l'architecte du patrimoine, Guillaume Trouvé, notre assistante à maîtrise d'ouvrage, Valérie Distretti, et bien entendu les subventions et aides financières de la DRAC, du Conseil général d'Eure-et-Loir, de Madame le Député, de Monsieur le Sénateur et Président du Conseil général... et bien sûr toutes les entreprises et les artisans à l'ouvrage sur le site !

On le voit, c'est donc tout un système que nous avons mobilisé pour soutenir avec nous le projet. Pour en arriver là, il en a fallu passer, des étapes, il en a fallu faire, des dossiers, il en fallu organiser, des réunions, des délibérations, des rendez-vous et des arguments ! On n'a pas lésiné, en mairie, ni sur le temps passé ni sur l'énergie pour y arriver. Mais nos efforts ont porté leurs fruits.

Les aides accordées aux églises furent très importantes il y a de cela près de 20 ans. Elles sont plus difficiles à obtenir par les temps qui courent, en raison bien évidemment de la situation économique actuelle. Nous remercions donc tout particulièrement nos partenaires financiers. En effet, pour financer l'ensemble, nous avons obtenu une subvention de la part de la DRAC à un taux de 40 % appliqué aux travaux et prestations intellectuelles soit 245 802,79 € (et donc sans plafond, ce qui est exceptionnel), une aide directe de la réserve parlementaire de Monsieur Albéric de Montgolfier de 10 000 € et une subvention de 125 000 € du Conseil général.

Il reste ainsi 280 000 € à financer par la Commune par un emprunt à très long terme.

Alors, maintenant que cette phase est passée et que le projet est lancé, il nous vient une interrogation : que vont devenir les églises non encore restaurées si les élus des villages concernés ne consacrent pas l'énergie indispensable à leur restauration, voire à leur sauvetage ? Vont-elles tomber ?

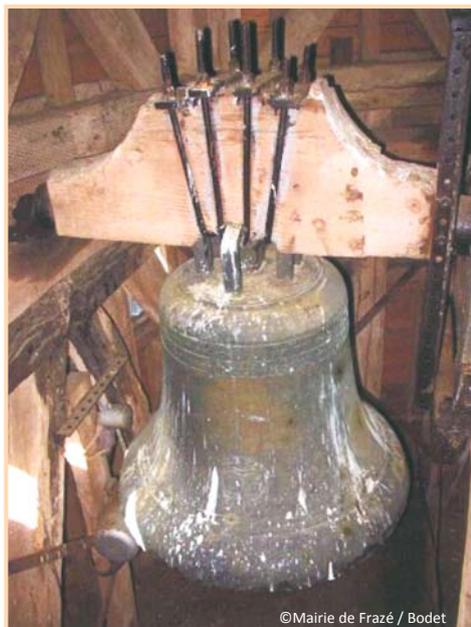
Est-il normal que ce patrimoine public remarquable dépende de la seule volonté d'une poignée d'hommes et de femmes siégeant dans les conseils municipaux ?

La cloche et le beffroi : lancement d'une souscription « Fondation du Patrimoine »

L'appel d'offres de ce marché spécifique est en cours de réalisation. Il doit permettre une complète restauration de la cloche et une remise en état du beffroi. L'évaluation des travaux porte sur 50 000 € environ.

Là encore, il nous faut imaginer un plan de financement avec l'aide des institutions et personnalités attachées à Frazé. Nous aurons donc à nouveau le soutien de la DRAC et du Conseil général, mais aussi de Laure de la Raudière, sur les fonds de sa réserve parlementaire à hauteur de 7 000 €. Et nous lançons une souscription portée par la Fondation du Patrimoine : n'hésitez pas à communiquer autour de vous sur notre recherche de fonds pour la restauration de cette cloche. Ces dons sont défiscalisés à hauteur de 66 %.

Merci de votre générosité et de votre motivation à faire savoir autour de vous qu'à Frazé la cloche pourra bientôt à nouveau sonner avec allégresse !



©Mairie de Frazé / Bodet

La cloche mesure 902 mm de diamètre et pèse quelques 428 kg.

Sur la cloche : iconographie et épigraphie

Du haut vers le bas, on découvre :

- sur le plateau, 6 anses disposées en couronne : quatre anses transversales, deux anses axiales,
- au cerveau : quatre lignes encadrées par cinq filets.

On peut y lire :

« + ANNO 1780 M LUD PERDREAU RECTORE LVIDIE ET M CHEVALIER HUIUS ECCLESIAE PROCURATOR IBUS BENEDICTAE

+ MARIAE NOMEM IMPOSUERUNT D LUD LAZARUS TYROUX D'ARCONVILLE EQUES REGNAE AB OMNIBUS CONSILIIS

+ AUGUSTISS SENATUS PARIENSIS PRAESSES ET DE MARIA GENOU CAR DARLUS CONIGES BENEFICIENTIS HUIUS

+ PARAESIE DOMINI [petite étoile] IEAN BAPTISTE IULLIOT FONDEUR »

Notes sur le fondeur : on retrouve des traces de la production de Jean Baptiste Julliot de 1768 à 1778. Il serait né en 1736, et sa date de décès n'est pas connue de façon certaine. La cloche dont il est ici question serait donc une production isolée très tardive (1780).

➤ Employés communaux : nous accueillons de nouveaux visages

Après Christelle, Jérôme et Stéphane, vous rencontrerez maintenant Danila, Fabien et Alexandre aux côtés de Christine et d'Eric : ce sont les nouveaux employés communaux.



Christine Trécul et Danila Bondu



Eric Gasnier, Alexandre Ancerne et Fabien Roueire

Voirie, espaces verts, bâtiments, assainissement, ils ont fort à faire : intervenir sur les réseaux d'évacuation ou sur la station d'épuration, nettoyer les fossés, déboucher des canalisations, aménager les chemins de randonnée, réparer les voies communales, tondre et entretenir les espaces verts et le cimetière, déneiger l'hiver, entretenir le matériel et les bâtiments, la liste des tâches régulières est longue, sans compter les inévitables impondérables comme récupérer des chiens ou chevaux en divagation, et tout cela sur une commune de 2770 hectares !

Fabien Roueire, titulaire d'un Bac pro espaces verts, est recruté à temps partiel à raison de 20 heures par semaine.

Alexandre Ancerne, titulaire d'un CAP travaux paysagers, est embauché sous Contrat Unique d'Insertion – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi : son salaire est pris en charge par son organisme de rattachement à raison de 90 % sur une base de 20 heures, la commune assurant le solde.

Danila Bondu s'occupe quant à elle de la location de la salle des fêtes (états des lieux, ménage) ainsi que de l'entretien de la mairie, de l'église et des toilettes publiques, et cela à raison de 12 heures par semaine.

Certains Frazéens nous ont demandé pourquoi ces changements de personnel au sein de notre commune ? C'est tout simplement parce que les employés qui travaillaient à Frazé précédemment ont fait maintenant d'autres choix :

- Jérôme Lecomte a sollicité (et obtenu) une mise en disponibilité pour convenances personnelles de trois ans afin de mener à bien un projet qui lui tenait à cœur. Nous lui souhaitons réussite dans sa nouvelle vie.
- Christelle Gutierrez ne pouvait plus consacrer que quelques heures hebdomadaires de son temps à la commune, en raison d'un autre engagement professionnel important. Or ce type de poste à temps très réduit est soumis à restriction dans le temps et ne peut être renouvelé qu'une fois, ce qui avait été déjà fait. Nous n'avons donc pas pu prolonger son contrat.
- Enfin Stéphane Jedrzejewski n'a pas souhaité donner suite à notre proposition de contrat à temps partiel.

Souhaitons donc bienvenue à nos nouveaux employés communaux, très fiers d'entretenir un aussi beau village, et réservons-leur le meilleur accueil lorsque nous les rencontrons.

Les travaux réalisés ou en cours

➤ La voie communale de la Mare des Joncs restaurée

Avec près d'une trentaine de kilomètres de voies communales sur Frazé, une gestion rigoureuse s'impose afin de conserver ce réseau en bon état. Ainsi, chaque année, la commune poursuit la mise en œuvre de son programme d'entretien de la voirie communale.

Dans un souci d'optimisation des deniers publics, un appel d'offres groupé est conduit par la Communauté de Communes du Perche Thironnais. Frazé s'y associe depuis des années, bénéficiant ainsi d'un marché intéressant du point de vue financier. En 2014, le tour était venu pour la voie communale de la Mare des Joncs de s'offrir une cure de jouvence. Les travaux de réfection des enduits ont eu lieu cet été, pour un montant de 16 506,70 € TTC subventionnés à hauteur de 4 117,56 € par le Conseil général dans le cadre du Fonds Départemental d'Aide aux Communes (FDAIC).



➤ Le haut débit ADSL augmente à Frazé

Laure de la Raudière, Député d'Eure-et-Loir (au 1^{er} plan sur la photo ci-contre), Isabelle Deseille, Adjointe au Directeur des relations avec les collectivités locales et Etienne Bordry, Délégué régional Centre pour Orange ont inauguré ce vendredi 3 octobre l'opticalisation du central de Frazé et présenté à Brigitte Pistre (à droite sur la photo) les évolutions liées à ces investissements.

Le remplacement du câble en cuivre alimentant le central de la commune par une fibre optique, réalisé sur les fonds propres d'Orange, constitue une nouvelle étape dans l'action de modernisation du réseau téléphonique entreprise par le Groupe dans le département d'Eure-et-Loir.

Cette technique augmente les débits ADSL des foyers de la commune raccordés au central. Ainsi, 77 % des foyers de Frazé (182 lignes) accèdent à des débits de 20Mb/s, et 23 % à des débits allant de 512 Kb/s à 8 Mb/s.

Isabelle Deseille a déclaré : « *Le raccordement à la fibre optique de ce NRA permet de répondre à une véritable urgence de débits supplémentaires pour les habitants de Frazé. L'ensemble des citoyens et des entreprises de la commune pourront bénéficier des usages innovants rendus possibles par des débits pouvant aller jusqu'à 20Mbit/s.* »

Pour bénéficier de cette montée en débit, il est nécessaire d'en faire la demande auprès de son opérateur. Pour les clients Orange, le numéro à contacter est le 3970 ou le 1014 pour les particuliers et le 1016 pour les entreprises. Il est également possible de se déplacer en boutique.



➤ Le site Internet de Frazé change de look

Nouvelle équipe municipale, nouveau site ! Comme vous avez pu le constater depuis le mois de septembre dernier, le site Internet de Frazé a été totalement remanié : nouvel habillage, nouvelles fonctionnalités, navigation plus rapide, nous avons fait en sorte que chaque rubrique soit à la fois plus complète et plus conviviale.

Ce coup de fraîcheur ne répond pas à un objectif purement esthétique. Il était avant tout devenu impératif car l'obsolescence de certains navigateurs rendait la maintenance du site difficile voire même impossible.

La société Net15, créateur de ce site, a donc procédé à sa refonte globale cet été pour vous offrir dès la rentrée un espace d'information plus moderne. Les mises à jour, réalisées aussi régulièrement que possible par les petites mains de vos élus, vous permettent de découvrir toutes les nouveautés en ligne : bientôt des rubriques photos organisées par thèmes, des liens vers de nouveaux espaces virtuels, l'accès aux documents administratifs amélioré, les fichiers en téléchargement plus accessibles...et aussi un espace Intranet pour l'équipe municipale et la possibilité de mettre en ligne des sondages pour tous.

Alors n'hésitez pas à faire régulièrement quelques petits tours sur ces pages, et de clic en clic venez (re)découvrir Frazé, toujours en mouvement, toujours dynamique !



L'adresse du site Internet reste identique : www.mairie-fraze.fr

➤ Le SMAR restaure les berges de la Foussarde

L'ensemble de l'équipe du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Restauration du Loir (SMAR Loir 28) était présente mardi 16 septembre 2014 au bord de la Foussarde à Frazé, accompagnée de Brigitte Pistre et des agents de l'entreprise Environnement 41 pour visiter le chantier en cours.



De gauche à droite : Sylvianne Pelleray, agent administratif, Michel Boisard, Président du SMAR Loir 28, Céline Morin, animatrice du contrat / responsable du syndicat, Benoît Bascio, technicien de rivières, Allan Lecourbe, chef d'équipe Environnement 41, Valentin Goubeau, bûcheron Environnement 41.

Le 1^{er} septembre 2014, le SMAR Loir 28 a débuté sa première campagne de restauration de la végétation des berges sur la Foussarde au lieu dit « Chesneau ». La végétation sera restaurée sur près de 50 km de rives, traversant les communes de Frazé, Mottereau, Montigny-le-Chartif, Vieuvicq, Saint-Avit-les-Guespières et Mézières-au-Perche.

Pour cela, le SMAR Loir 28 a donc lancé en 2013, les dossiers réglementaires nécessaires pour se substituer aux riverains qui le désirent, afin de restaurer la végétation des berges. Une participation symbolique de l'ordre de 10 % du montant des dépenses leur sera demandée. Cette action consiste en une remise à niveau : le propriétaire devra par la suite reprendre à son compte l'entretien régulier de la végétation comme le demande le Code de l'Environnement.

Ces travaux consistent à retirer les embâcles (arbres tombés dans la rivière), abattre ou recéper les arbres vieillissants et/ou déstabilisés, élaguer les branches basses. Le bois coupé est valorisé en bois de chauffage (bille de 1 m).



Avant travaux : présence d'embâcles gênant le bon écoulement de l'eau.



Après travaux : berges dégagées, permettant le bon fonctionnement de la rivière.

Contact : SMAR Loir 28 – Mairie de Bonneval – 19 rue Saint Roch 28 800 BONNEVAL – 02.37.45.84.51 / 06.47.08.34.62
Mail : responsablestructure@smar-loir28.fr – Site Internet : www.smar-loir28.fr

Syndicat des eaux : gardez l'esprit tranquille cet hiver

➤ Protection contre le gel

Le gel est le principal ennemi de vos canalisations d'eau et de votre compteur. Avant l'hiver, pensez à prendre les précautions qui s'imposent pour les protéger contre le gel. Il existe une astuce simple pour éviter que votre compteur d'eau gèle.

Prenez un sac en plastique (un sac poubelle de 50 à 100 litres par exemple), remplissez-le aux trois quarts de polystyrène. Fermez-le soigneusement et emmaillotez votre compteur avec ce sac qui fera office de « couette » pendant tout l'hiver. C'est efficace... et ça peut resservir l'hiver suivant. N'utilisez en aucun cas de la laine de verre, de la paille ou du tissu, qui s'imbiberait d'humidité.

➤ Détection des fuites d'eau

Savez-vous qu'un robinet qui goutte, c'est 20 m³ d'eau en plus sur votre facture en un an ? qu'une chasse d'eau qui fuit représente au minimum 60 m³ ? L'index de votre compteur ne tourne pas sans raison, sauf s'il y a une fuite dans votre installation. Faites des économies : contrôlez votre « consommation nocturne ».

La plupart des fuites ne sont pas visibles, alors comparez l'index de votre compteur le soir au coucher et le matin au lever (sans avoir tiré une goutte d'eau). Si votre consommation a augmenté, c'est que votre installation fuit, alors appelez un plombier.

➤ Absence prolongée

En cas d'absence prolongée, il est fortement conseillé de fermer le robinet avant compteur, de purger vos canalisations d'eau et de mettre votre maison en hors gel.

En rentrant, ouvrez le robinet quelques minutes pour évacuer l'eau qui a stagné dans le branchement de votre habitation. Vous boirez une eau qui a toutes les qualités d'un produit frais.

En cas de fuite d'eau avant compteur, veuillez contacter :
le Président du Syndicat des eaux **Gérard TRECUL** au **06.71.53.83.31**
le vice-Président **François CHENEAU** au **02.37.47.06.91**

CCAS : du nouveau pour nos séniors

En sa séance du 7 novembre dernier, le Conseil municipal a étudié et validé les orientations proposées par les membres de la commission « Solidarité et affaires sociales » et du Centre Communal d'Action Sociale.

Cette année le samedi 6 décembre, nos aînés ont pu se retrouver autour d'un goûter pour recevoir le traditionnel colis de fêtes remis par les membres du CCAS (photos ci-dessous). A cette occasion, qu'ils soient seuls ou en couple chacun a reçu un cadeau identique composé avec soin par nos commerçants Franck et Sandrine. Comme d'habitude sont joints à ce cadeau deux bons d'achat de 8 € chacun à valoir chez nos deux commerces Frazéens : l'épicerie *O Bon'heure* et la charcuterie *Spécialités du Champ de Mars*.



A partir de 2015, quelques ajustements de planning ont été décidés :

- La participation des séniors au repas habituellement fixé le 8 mai étant souvent compromise par le retour du beau temps, chacun ayant fort à faire au jardin, et le mois de mai étant propice aux ponts, donc aux allées et venues familiales, beaucoup d'entre vous étiez absents à ce banquet.
- C'est pourquoi il se déroulera dorénavant à l'issue des cérémonies du 11 novembre, ce qui lui conservera son caractère républicain et démocratique et permettra sans doute une participation plus nombreuse.
- En raison de la proximité de ce banquet et des fêtes de fin d'année, la remise des colis se trouvera reportée lors de la traditionnelle cérémonie des vœux au début du mois de janvier.

Nous espérons ainsi que ces quelques adaptations nous permettront de nous retrouver plus nombreux à chacune de ces occasions festives.

Nouveauté 2015 : des élections départementales dans des cantons agrandis

Au cours de l'année 2015, nous voterons deux fois :

- les 22 et 29 mars pour élire les **conseillers départementaux** qui remplacent désormais les conseillers généraux,
- avant la fin de l'année (date non connue à ce jour) pour élire les **conseillers régionaux**.

Ce qui change en mars :

- Les élections départementales (ex-cantonales) désigneront les membres du **Conseil départemental** (ex Conseil général).
- Les cantons ont été modifiés. **En Eure-et-Loir, on est passé de 29 cantons à 15.**
- Au lieu d'élire un conseiller, dans chaque canton, il va falloir en élire deux : **un homme et une femme**, au titre de la parité.
- Il y avait donc précédemment 29 conseillers généraux en Eure-et-Loir ; il y en aura désormais **30** (15 binômes).

Frazé appartenait au canton de Thiron-Gardais, dont Luc Lamirault était le Conseiller général ; Brigitte Pistre était sa suppléante. Ce canton comportait 12 communes.

Frazé est désormais rattaché au canton n° 3, dont le « bureau centralisateur » est le bureau de Brou. Les 40 communes de notre nouveau canton sont (d'après décret 2014-231 du 24.02.14) : Arrou, Les Autels-Villevillon, Autheuil, Authon-du-Perche, La Bazouche-Gouet, Beaumont-les-Autels, Béthonvilliers, Boisgasson, Brou, Bullou, Chapelle-Guillaume, Chapelle-Royale, Charbonnières, Charray, Châtillon-en-Dunois, Cloyes-sur-le-Loir, Coudray-au-Perche, Courtalain, Dampierre-sous-Brou, Douy, Les Etilleux, La Ferté-Villeneuil, Frazé, Gohory, Langey, Luigny, Le Mée, Mézières-au-Perche, Miermaigne, Montigny-le-Chartif, Montigny-le-Gannelon, Mottereau, Moulhard, Romilly-sur-Aigre, Saint-Bomer, Saint-Hilaire-sur-Yerre, Saint-Pellerin, Soizé, Unverre, Yèvres.

L'élection des conseillers départementaux aura lieu au scrutin binominal majoritaire à deux tours. Dans chaque canton, les candidatures prendront la forme d'un **binôme composé d'une femme et d'un homme** (auxquels s'ajouteront deux suppléants, une femme et un homme également).

Pour être élu au premier tour, un binôme devra recueillir à **la fois la majorité absolue** (50 % des suffrages exprimés plus 1 voix) et un **nombre de suffrages égal à au-moins 25 % des électeurs inscrits**.

Si aucun binôme n'est élu au premier tour, pourront se présenter au second tour les deux binômes arrivés en tête et ceux qui auront obtenu un nombre de suffrages au-moins égal à 12,5 % des électeurs inscrits. **Sera élu au second tour le binôme qui obtiendra le plus grand nombre de voix.**

Cette nouvelle organisation, voulue par le gouvernement, est destinée à renforcer la parité au sein de l'assemblée du Conseil départemental : il y aura désormais autant de femmes que d'hommes qui siégeront à Chartres.

Evénements communaux et associatifs du second semestre 2014



5 juillet – A l'occasion des 100 km du Perche, un couple de Frazéen a représenté fièrement les couleurs de notre commune : Christophe et Lisa Léon.

Au cours d'une pause gourmande bien méritée, ils ont été accueillis devant le château par les bénévoles du Trait d'Union.



5 juillet – Présent le matin à Manou pour signer la convention 2014 entre la Région Centre et le Parc naturel régional du Perche, François Bonneau, Président du Conseil régional, a consacré l'après-midi à la visite de sites touristiques percherons.

La première halte de son parcours s'est déroulée à Frazé.

Accueillis par Brigitte Pistre, le Président de la Région et plusieurs personnalités ont pris part à une visite du Château commentée par Monsieur de Loture, en présence de Stéphane Bern, venu en ami et voisin.



13 juillet – Retransmission de la finale de la Coupe du Monde de football à la salle des fêtes



31 août – Randonnée des Echappées de la Loire à Vélo avec une trentaine de cyclistes



11 novembre – commémoration de l'Armistice en présence d'Anaïs, jeune Frazéenne



22 novembre – remise d'une médaille UFOLEP à Nathalie Bouillon



2 décembre – plus de 300 kg de poissons déversés dans l'étang par la Gaule Frazéenne

➤ **Journées du patrimoine : 2 jours de fête, de lumière et de musique !**

Frazé a encore connu un week-end d'effervescence les 20 et 21 septembre lors des 6^{ème} Journées Européennes du Patrimoine. Les propriétaires du château, la municipalité, le personnel communal ont été épaulés par les nombreux bénévoles issus des associations locales : l'Amicale des Anciens Elèves de Frazé, la Gaule Frazéenne, le Comité des Fêtes, le Trait d'Union, le G.I.C. des Trois Rivières, pour proposer un programme aussi riche qu'original.

Ouverture des Journées du Patrimoine, le samedi après-midi, par M. de Loture pour la présentation historique du château qui s'est renouvelée à trois autres reprises pendant le week-end, totalisant environ 600 personnes.

Autre point fort, les remarquables démonstrations théâtralisées de scènes d'escrime par les 12 épéistes de l'Association « Les Lames sur Seine » devant un public très captivé (photo ci-contre et en page de couverture).



A la satisfaction générale, le quatuor à cordes « 2 Si 2 La » a accompagné le barbecue du samedi soir, organisé sur la place du château pour les 128 convives, avant de se produire pour un magnifique concert de musique classique et folklorique en l'église Notre-Dame, dans le cadre des Scènes Européennes. Pour clore cette très belle soirée, un feu d'artifice grandiose a illuminé pendant 20 minutes le ciel du parc du château, harmonieusement accompagné par l'ensemble « 2 Si 2 La ».

Le dimanche matin, 19 marcheurs et cyclistes se sont retrouvés pour admirer les châteaux et manoirs de la commune au cours d'une randonnée balisée. Après la messe de Saint-Hubert, les fidèles ont participé à la bénédiction de la meute de l'équipage Piqu'Harville avec les sonneurs des « Echos de Frévent ».

Dans les communs du château, 204 personnes ont partagé le cochon grillé, servi par les bénévoles des associations frazéennes. Tout au long de l'après-midi se sont succédées les trompes de chasse, les scènes d'épée et la présentation du château. Les visiteurs ont également pu se promener en calèche et déguster les crêpes au salon de thé.

Un Frazéen à la Une : Monsieur Sauveur Di Gennaro

Le 15 août 2014, la France s'est honorée de recevoir en Provence ceux qui l'ont aidée à sortir de plus de 1 800 jours de guerre : des membres des forces françaises libres et des soldats de l'armée d'Afrique aux côtés de tant de pays amis. Ce sont aussi les français eux-mêmes et en particulier les résistants qui ont contribué à la victoire par la libération de leur sol.

Une première cérémonie s'est déroulée au Mont-Faron où François Hollande, Président de la République, a rendu un hommage particulier aux forces vives françaises (soldats et résistants) ainsi qu'aux civils de Provence.

Une seconde cérémonie internationale a eu lieu sur le porte-avions Charles de Gaulle : nations présentes, parade et revue navales, défilé aérien, hommage aux vétérans, etc.

Un Frazéen, Monsieur Sauveur Di Gennaro, a eu l'honneur d'être invité à cette cérémonie. Avec une vive émotion, il nous relate « qu'après avoir embarqué de Tunisie en Provence, il s'est battu en remontant la France jusqu'à Colmar et a été blessé, lui laissant aujourd'hui de graves séquelles et une invalidité à 80 % enfin reconnue ». A l'aube de ses 90 ans, nous le félicitons vivement pour son courage.



Monsieur Di Gennaro sur le porte-avions Charles de Gaulle à Toulon le 15 août 2014...



... et devant le monument aux morts de Frazé le 11 novembre 2014

Agenda 2015 de Frazé

MOIS	DATES	EVENEMENTS	ORGANISATEUR (S)
JANVIER	samedi 10 à 17h00 samedi 17 à 20h00	Vœux de la Municipalité Galette des Rois	Municipalité Trait d'Union
FEVRIER	samedi 21 à 14h00	Loto	FNACA
MARS	samedi 7 à 20h30 samedi 21 à 20h00 samedi 28 à 8h00	Loto Soirée Couscous Ouverture de la pêche / Journée truites	Amicale des anciens élèves Trait d'Union La Gaule Frazéenne
MAI	vendredi 8 dimanche 10 à 7h00 dimanche 17 à 12h00	Commémoration de l'Armistice Brocante Méchoui	Municipalité Comité des fêtes Amicale des anciens élèves
JUIN	samedi 27 / dimanche 28 samedi 27 à 14h00	40 ans et Feu de Saint-Jean Fête de l'école	Trait d'Union Ecole de Chassant / APEA
JUILLET	samedi 4 et dimanche 5 lundi 13 à 17h00 lundi 13 à 20h00	100 km du Perche Jeux et divertissements Repas champêtre, suivi du bal et du feu d'artifice	Trait d'Union (correspondant pour Frazé) Comité des fêtes Municipalité / Comité des fêtes
SEPTEMBRE	samedi 19 et dimanche 20	Journées du Patrimoine : animations dans le village et au château	Associations de Frazé / Château / Municipalité
OCTOBRE	samedi 17 à 20h30	Loto	Amicale des anciens élèves
NOVEMBRE	mercredi 11 samedi 21 à 18h30	Commémoration de l'Armistice, suivie du banquet des aînés Assemblée générale, suivi d'un repas	Municipalité et CCAS Trait d'Union
DECEMBRE	samedi 12 après-midi dimanche 13 à 14h00	Noël des enfants Arbre de Noël	Comité des fêtes APEA

En fonction des circonstances, les horaires peuvent être appelés à subir une modification. **Veillez consulter quelques jours à l'avance l'affichage devant la mairie.**

Nous vous invitons également à **consulter régulièrement le site internet de la commune** (www.mairie-fraze.fr) afin de vous tenir informé des événements à venir, des dates et modalités d'inscription pour les différents repas, etc.

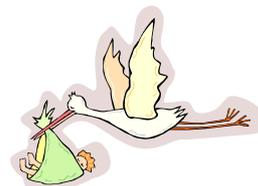
Liste électorale : pensez à vous inscrire !

Vous venez de vous installer sur Frazé ? Vous venez de fêter vos 18 ans ou allez devenir majeur avant le 1^{er} mars 2015 ? Alors n'oubliez pas de vous inscrire sur la liste électorale. Vous avez jusqu'au 31 décembre 2014 pour effectuer cette démarche citoyenne. Il vous suffit pour cela de venir en mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

Une permanence est prévue le **mercredi 31 décembre de 11 heures à 12 heures** pour les dernières inscriptions de l'année.

Etat civil

Naissance :
Margot HALLIER, le 27 juin à Châteaudun
Tyméo MASSE, le 27 juillet au Coudray
Simon MORELLE, le 8 octobre au Coudray
Gabin MATHIAS, le 24 octobre au Coudray



Mariages : Elise GIRARD et Cyril MORICE, le 19 juillet

Décès : Monsieur Emile QUERNEC, le 25 novembre au Coudray

Informations pratiques

Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie :

le lundi et jeudi matin de 9h à 12h
le mardi après-midi de 14h30 à 16h30
le 1^{er} samedi du mois de 10h à 12h
permanence des élus sur rendez-vous le samedi matin
téléphone de la mairie : 02.37.29.50.52
fax : 02.37.29.50.14
adresse mail : mairie.fraze@wanadoo.fr
site internet officiel de la commune : www.mairie-fraze.fr

En cas d'urgence, vous pouvez contacter directement :

Brigitte PISTRE, maire : 06.10.13.48.70
Fabien MASSON, 1^{er} adjoint : 06.26.63.60.03
Isabelle LAVIE, 2^{ème} adjointe : 06.20.35.38.90
Xavier HEROIN, 3^{ème} adjoint : 06.24.61.86.51
Alain GAUTHIER, 4^{ème} adjoint : 06.33.50.50.93

En cas de besoin d'intervention sur le réseau d'eau, vous pouvez appeler le 06.71.53.83.31

L'équipe municipale et les agents communaux vous souhaitent de très agréables fêtes ainsi qu'une bonne et heureuse année 2015.

La cérémonie des vœux de la Municipalité aura lieu le samedi 10 janvier à 17 heures à la salle des fêtes.

Une Marianne du civisme sera décernée à notre Commune pour sa bonne participation aux élections 2014.

Venez nombreux !

Le Petit Frazéen

Bulletin municipal n° 15 – décembre 2014

Responsable de la publication : Brigitte Pistre, Maire de Frazé

Rédaction : Brigitte Pistre, avec la participation de Dominique Béquignon, Alain Gauthier, Xavier Héroin, Isabelle Lavie, Mireille Leroy, Fabien Masson, Gérard Trécul, SMAR

Illustrations : Isabelle Lavie, Marie Carillo, Monsieur Di Gennaro, Xavier Héroin, SMAR

Mise en page : Isabelle Lavie, avec la participation de Philippe Lebel

Impression : Florilège Graphique

Dépôt légal à parution – n° ISSN en cours

Vous pouvez télécharger ce bulletin sur notre site internet www.mairie-fraze.fr rubrique Municipalité → Bulletins municipaux